

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS54/16
WT/DS55/15
WT/DS59/14
WT/DS64/13
4 décembre 1998
(98-4926)

Original: anglais

INDONÉSIE – CERTAINES MESURES AFFECTANT L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*

La communication ci-après, datée du 4 décembre 1998, adressée par l'arbitre, M. Christopher Beeby, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre ma décision arbitrale relative à l'affaire *Indonésie – Certaines mesures affectant l'industrie automobile*, conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Cette décision sera distribuée aux Membres de l'OMC dans les trois langues officielles le lundi 7 décembre 1998 et est confidentielle jusqu'à cette date.
